



DISPOSITIF REGIONAL

Aides individuelles régionales vers l'emploi -AIRE

26 Novembre 2020

Journée Inter-Réseaux d'Information sur la Formation
en Ile-de-France

Le rôle du Conseil Régional d'Ile-de-France



La Région est en charge de la politique régionale d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Elle a pour mission de permettre aux franciliens de s'insérer rapidement et durablement dans le monde du travail en proposant des offres de formation révisées aux vues du marché de l'emploi. Elle accompagne les publics dans :

- l'accès à un parcours de formation,
- les parcours qualifiants, certifiants, professionnalisants
- la construction d'un projet professionnel,
- l'acquisition de connaissances de bases,
- la consolidation des compétences,
- l'apprentissage d'un métier,

QUELQUES CHIFFRES

. 300 M€ chaque année (dont environ 100 M€ consacrés à la rémunération des stagiaires)

Plan d'Investissement Compétences (PIC)



Porté par le Ministère du Travail, il sera mené de 2018 à 2022

- ▶ **Former des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés** et des **jeunes décrocheurs** éloignés du marché du travail aux compétences transversales de base, en lien avec le socle de connaissances certifiant, afin de lutter durablement contre le chômage,
- ▶ **Réformer** le système de l'offre de formation

En 2020, la Région intervient sur 3 axes :

- ▶ **Développer des parcours qualifiants vers l'emploi** répondant aux besoins des entreprises
- ▶ **Garantir** l'accès à la formation et l'accompagnement des **publics fragiles**
- ▶ **Etendre** l'offre régionale à des actions de formations **innovantes, sur des secteurs porteurs ou en devenir**

QUELQUES CHIFFRES

- . 36 000 entrées en formation en 2017, contre près de 90 000 en 2019
- . 250 M€ soit une hausse des moyens de plus de 30% par rapport à 2019 (186 M€)

Aides individuelles régionales vers l'emploi -AIRE

Objectifs du dispositif

Depuis 2018, le dispositif AIRE propose aux Franciliens demandeurs d'emploi un soutien financier à des **projets individuels** de formation visant à faciliter l'accès, le maintien ou le retour à l'emploi sur des secteurs en tension de recrutement en Île-de-France.

Ce dispositif répond de manière adaptée à des projets de **formations certifiantes**, visant des métiers émergents, rares ou à fort potentiel, qui ne font pas partie de l'offre collective régionale en cours.

IMPORTANT

Depuis le 1er septembre 2020, le dispositif AIRE ouvre le statut du stagiaire à la rémunération

Depuis le 15 octobre 2020, le télé-service AIRE a évolué vers une 2^{ème} version , l'organisme de formation saisi dorénavant la demande pour le compte du demandeur

Aides individuelles régionales vers l'emploi -AIRE

Bénéficiaires

Tout Francilien **inscrit comme demandeur d'emploi** en Île-de-France, y compris les **créateurs-repreneurs d'entreprises** inscrits à Pôle emploi et bénéficiaires de l'ARCE, mais également les personnes relevant de l'Attestation de Formation en Situation de Travail (**AFEST**).

Eligibilités

La formation doit :

- être **certifiante** et ne pas faire partie de l'offre collective de la Région
- se dérouler en Île-de-France (sauf exception de formations spécifiques non présentes sur le territoire)
- figurer sur le réseau des **CARIF OREF** et être référencée **par un numéro CERTIF INFO**

Modalités de dépôt de dossier

- La demande de candidature à une formation s'effectue auprès d'un **centre de formation**
- Le dossier de demande doit être transmis par l'organisme de formation à la Région via la plateforme régionale 4 semaines minimum entre la date de dépôt du dossier et la date d'entrée en formation, sous peine de non-éligibilité.

<https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Aides individuelles régionales vers l'emploi -AIRE

Le dispositif AIRE est **évolutif** pour s'adapter à la conjoncture et prendre en compte les retours d'expériences. C'est pourquoi il est important pour en connaître les règles actualisées et modalités de mise en œuvre d'en prendre connaissance directement via le lien d'information mis à jour régulièrement sur le site de la Région :

Informations sur le dispositif AIRE :

<https://www.iledefrance.fr/aide-individuelle-regionale-vers-lemploi-aire>